

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 11 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-trois, le onze du mois de janvier, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Chantal PASSET, M. Stéphane DELÉAGE, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET MM. Rodolphe PALACIOS, Stéphane FAURE-HUDRY, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Mmes Claire BARRIN, Élisabeth DE POORTER, M. Benjamin DELOCHE, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, Conseillers Municipaux.

Avait donné procuration : Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints MM. Sébastien ATRUX-TALLAU, Richardo RODRIGUES, Mme Gaëlle VERJUS, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mme Joëlle TIBURZIO, MM. Stéphane BESSON, Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 5 janvier 2024
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 26

Secrétaire : M. Frédéric VAILLANT, Conseiller Municipal, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

--==oo0oo==--

N° 2024/007 - BUDGET PRINCIPAL 2023 - DÉCISION MODIFICATIVE N°3 – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2023/122 DU 23 NOVEMBRE 2023

M. le Maire informe les élus que la décision modificative n°3 (délibération n° 2023/122 du 23 novembre 2023) doit être modifiée car elle comporte une erreur.

En effet, les comptes de cession d'immobilisations et de plus ou moins-values représentant un total de 6 000 € en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement, n'ont pas à être dotés de prévisions budgétaires.

Afin de compenser cette erreur, la somme de 6 000 € a été reportée en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement sur les comptes d'amortissement des immobilisations et de dotations aux amortissements.

Aux fins de régularisations ultimes, cette décision modificative n°3 prend en compte également les inscriptions suivantes :

- virement du chapitre 27 (immobilisations financières) vers le chapitre 204 (subventions d'investissement versées) suite au solde de l'opération EPF PITTET et le versement de 105 000 € à La Foncière
- inscription de 1 000 € supplémentaires sur les charges financières suite à une erreur de mandatement de reliquat d'intérêts passés initialement sur des frais financiers.

.../...

M. le Maire précise que les autres inscriptions de cette décision modificative n° 3 présentées au Conseil Municipal du 23 novembre n'ont pas fait l'objet de modification.

DECISION MODIFICATIVE N° 3 : BUDGET PRINCIPAL

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60612-0 : Énergie - Électricité	16 073,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-611-2 : Contrats de prestations de services	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	16 073,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022-0 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €	82 273,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €	82 273,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-0 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	32 056,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	32 056,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811-8 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	12 944,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	12 944,00 €	0,00 €	0,00 €
D-657362-5 : CCAS	0,00 €	53 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6574-0 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00 €	10 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	63 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-68111-0 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6718-3 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00 €	2 300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	2 300,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7351-0 : Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	178 000,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	178 000,00 €
R-74718-2 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	16 073,00 €	219 073,00 €	0,00 €	203 000,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-0 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32 056,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32 056,00 €
R-28121-8 : Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 392,29 €
R-28132-8 : Immeubles de rapport	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 084,60 €
R-28188-8 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 487,11 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 944,00 €
D-204182-7 : Autres org publics - Bâtiments et installations	0,00 €	105 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	105 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-0 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-27638-7 : Autres établissements publics	105 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 27 : Autres Immobilisations financières	105 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	105 000,00 €	150 000,00 €	0,00 €	45 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **MODIFIE** la délibération n°2023/122 du 23 novembre 2023, comme précisé ci-dessus
- **VOTE** la décision modificative n°3 au budget Principal 2023.

.../...

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEUX ET DATES SUSCITÉS

THÔNES, le 12 janvier 2024

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Frédéric VAILLANT

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 15 JAN. 2024 ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE 15 JAN. 2024

THÔNES, le

15 JAN. 2024

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

